L'énergie nous unit

courant collectif

Faits saillants

Atelier 3 Sainte-Julie — 17 juin 2024

C'est le 17 juin dernier, au Centre communautaire de Sainte-Julie, qu'a eu lieu un des ateliers participatifs de la démarche Courant collectif initiée par la MRC de Marguerite-D'Youville et ses municipalités.

Près de 22 personnes étaient présentes sur place, alors que 6 personnes ont participé en ligne.

Les objectifs de la soirée étaient de :

- Présenter l'information disponible entourant les énergies renouvelables dans la MRC ;
- Démystifier les différents types d'énergies renouvelables ;
- Permettre aux personnes présentes de partager leurs idées, réflexions et préoccupations concernant les énergies renouvelables dans la MRC de Marguerite-D'Youville.

La soirée a débuté par des présentations par les membres de l'équipe de la MRC, de même que du Centre TERRE. Par la suite, un atelier en petits groupes a permis aux personnes présentes de discuter sur différents thèmes quant à l'avenir de l'énergie renouvelable dans la MRC et le rôle de celle-ci dans le développement de ces énergies.

L'énergie nous unit

courant collectif

Faits saillants

Voici les faits saillants des discussions en atelier :

- Il serait important d'obtenir d'abord des réponses à plusieurs questions, notamment celles concernant la durée de vie des équipements, l'entretien des éoliennes et le potentiel de vent dans la MRC.
- L'importance accordée au choix des projets et des promoteurs (notamment leurs valeurs) est un point important pour de nombreux participant(e)s.
- Les préoccupations liées aux coûts, aux bruits et à l'impact sur la faune sont également à considérer.
- Des participant(e)s ont exprimé la volonté que soient développés des projets qui seront aux bénéfices de la collectivité, notamment en favorisant l'achat local et l'embauche de main-d'œuvre locale.
- Il est nécessaire de protéger toutes les terres agricoles encore exploitables dans le sud du Québec.
- Si un ou des projets vont de l'avant, la MRC devrait assumer, au minimum, **un rôle d'encadrement** dans le développement de projets d'énergies renouvelables.
- Une **iniquité dans les distances séparatrices** associées à aux éoliennes inscrites dans le règlement de contrôle intérimaire (RCI) a été soulevée entre la distance prescrite par rapport au périmètre urbain (1,5 km) et la distance prescrite par rapport aux résidences hors périmètre urbain (750 m). Il a été souligné que cela pourrait créer 2 classes de citoyens. Des inquiétudes sont également exprimées au sujet de la possibilité d'un propriétaire (hors périmètre urbain) de diminuer la distance de 750 m par rapport à sa propriété s'il accepte de recevoir une éolienne sur sa propriété.
- Selon certains participant(e)s, les impacts des changements climatiques sur la faune sont plus importants et nuisibles que les nuisances pouvant être générées par des éoliennes.
- Les participant(e)s expriment la volonté d'avoir des **avis d'experts indépendants et des études rigoureuses** sur les impacts des éoliennes sur la santé.
- Les participant(e)s semblent avoir apprécié le **format de la consultation publique** et le fait que celle-ci ait lieu en amont de la décision d'aller de l'avant avec un/des projets ou non. Les citoyens et citoyennes veulent continuer à être consulté(e)s sur ces réflexions et surtout très tôt dans le contexte de développement de projets futurs, le cas échéant.